

Nouvelles consignes de tri ARNAY-LIERNAIS

Suite à la mise en place des nouvelles consignes de tri au 1^{er} janvier 2023.

La communauté de Communes du Pays ARNAY-LIERNAIS propose à la vente à partir du lundi 3 avril 2023 des bacs jaunes de 45 litres au prix de 14.00 €, qui permettront aux habitants de trier et transporter aux points d'apports volontaires leurs emballages.

Rappel :

- Le bac jaune accepte désormais tous les emballages en métal et plastique.
- Les emballages sont à déposer en vrac dans le bac jaune, pas dans des sacs ;
- Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider. (L'eau est précieuse)
- N'empilez pas les emballages les uns dans les autres.
 - Les petits objets sont à déposer dans votre bac d'ordures ménagères (ex : brosse à dent, rasoirs jetables, ustensiles de cuisines etc.).
 - Les gros objets en plastique comme les jouets sont à déposer en déchèterie.
- Les emballages en verre doivent toujours être déposés en points d'apport volontaire

Si vous avez des interrogations, consultez :

✚ <https://www.citeo.com>,

✚ La page dédiée aux règles de tri <https://www.triercestdonner.fr/guide-du-tri>.

✚ Notre site internet : <http://cc-pays-arnay.fr/>

